

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY 2017



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les réalisations budgétaires de l'année dans la comptabilité tenue par le maire (ordonnateur). Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune d'Essey-lès-Nancy, conforme, en tous points, au compte de gestion établi pour la même période par le comptable public (Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy).

Le présent rapport de présentation du compte administratif intervient en complément de l'analyse de la situation financière de la collectivité réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2018. En effet, les résultats issus de ce compte administratif ne diffèrent pas de ceux présentés lors du débat et l'analyse financière opérée en février dernier demeure toujours pertinente.

Pour une bonne appréhension du compte administratif seront donc présentés et analysés successivement :

- I. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2017**
- II. L'exécution détaillée de la section de fonctionnement**
- III. L'exécution détaillée de la section d'investissement**

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2017.

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budg. totales		6 220 180,16 €	2 266 250,50 €	8 486 430,66 €
	Titres de recettes émis	A	5 868 122,11 €	999 383,30 €	6 867 505,41 €
	Restes à réaliser	B	- €	188 504,00 €	188 504,00 €
DEPENSES	Prévisions budg. totales		6 220 180,16 €	2 266 250,50 €	8 486 430,66 €
	Mandats émis	D	5 108 991,21 €	1 578 586,00 €	6 687 577,21 €
	Restes à réaliser	E	- €	82 229,55 €	82 229,55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution 2017</i>				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	759 130,90 €		179 928,20 €
	Déficit si A-D<0	F=A-D		- 579 202,70 €	
	<i>Restes à réaliser 2017</i>				
	Excédent si B-E>0	G=B-E		106 274,45 €	106 274,45 €
Déficit si B-E<0	G=B-E				
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	Excédent	H	444 210,02 €		444 210,02 €
	Déficit	J		- 222 356,66 €	- 222 356,66 €
RESULTAT CUMULE	<i>Résultat de clôture hors restes à réaliser</i>				
	Excédent	F+H	1 203 340,92 €		401 781,56 €
	Déficit	F+J		- 801 559,36 €	
	<i>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</i>				
Excédent	F+G+J	1 203 340,92 €		508 056,01 €	
Déficit			- 695 284,91 €		

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

	CA 2017
1 Recettes réelles de fonctionnement	5 848 122 €
2 Recettes exceptionnelles de fonctionnement	19 593 €
3 Reprise sur provision	0 €
4 Recettes de gestion courante (1-2-3)	5 828 529 €
5 Dépenses réelles de fonctionnement	4 930 568 €
6 Intérêts de la dette (hors indemnités de remb. anticipés)	146 798 €
7 Dépenses except. de fonctionnement (dont indemnités de RA)	11 226 €
8 Provision constituée sur l'exercice	14 940 €
9 Dépenses de gestion courante (5-6-7-8)	4 757 604 €
10 Epargne de gestion (4-9)	1 070 925 €
11 Epargne brute (4-5-(7+8))	924 127 €
12 Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	276 349 €
13 Capital remboursé par anticipation	104 388 €
14 Epargne nette (11-12)	647 778 €
15 Recettes d'investissement nettes (hors emprunts)	753 482 €
16 Dépenses d'investissement nettes (hors capital de la dette)	1 110 371 €
17 Besoin ou excédent de financement (14+15-16)	290 889 €
18 Emprunt	0 €
19 Variation du fonds de roulement (17-18)	290 889 €

En comparaison avec l'exercice 2016, il apparaît une évolution de l'ordre de :

- + 1,13 % pour les dépenses de gestion ;
- 0,6 % pour les recettes de gestion.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

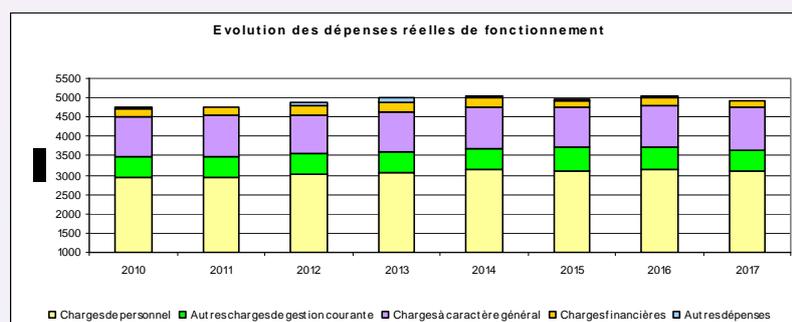
II. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté, en 2017, un montant de 4 930 568 €, contre 5 036 616,84 € en 2016. Elles ont donc enregistré un recul de 2,1 % sur cet exercice.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement.



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

Ce chapitre de dépenses a progressé d'environ 33 139,60 € en 2017 en raison principalement de l'externalisation partielle de prestations d'entretien (24 500 €) assurées auparavant par des agents recrutés spécifiquement par la collectivité ou des agents permanents payés en heures complémentaires ou supplémentaires.

Par ailleurs, l'année 2017 a été caractérisée par de nombreuses interventions d'entretien, de réparation et de valorisation sur le patrimoine communal avec notamment :

- des travaux de rafraîchissement à l'école d'Application du Centre (salle d'adaptation notamment) (13 719 €)
- l'installation en régie d'éclairage basse consommation de type led à l'école maternelle Galilée (6 900 €)
- la réparation du sol coulé de deux écoles (5 664 €)
- la création d'un abri pour le jardin solidaire du quartier Kléber (5 661 €)
- l'installation de blocs de secours dans les bâtiments publics (5 357 €)
- le remplacement du chauffe-eau du vestiaire du stade de football (3 037 €)
- l'organisation et la valorisation des archives municipales (7 480 €).

A ces dépenses exceptionnelles, s'ajoutent également des frais d'assistance juridique liés principalement à des contentieux administratifs engagés à l'encontre de la collectivité (9 297,06 €) et le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques (9 024 €).

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, a reculé de 1,34 % en 2017.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le départ à la retraite du responsable du centre technique municipal (- 49 000 € par an)
- le départ à la retraite de la secrétaire du maire (- 50 000 € par an)
- le remplacement d'une ATSEM à temps complet par une ATSEM à temps non-complet (- 16 000 € par an)
- le départ en retraite anticipée non compensé d'un agent administratif polyvalent (- 39 000 € par an)
- le départ en retraite d'un agent d'animation (- 19 500 € par an)
- le licenciement pour inaptitude physique non compensé d'un agent d'animation (- 19 000 € par an)
- l'arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent d'entretien à temps non-complet (- 3 000 € nets par an)
- la réorganisation du service en charge de l'entretien des surfaces avec externalisation partielle des prestations (- 30 000 € par an)

Ce recul aurait pu être plus significatif si ce chapitre n'avait pas été marqué parallèlement par :

- la revalorisation des taux de cotisations (+ 1 500 € par an) ;
- la poursuite de la réforme des carrières (catégorie A, B et C) ;
- le règlement des heures supplémentaires liées à l'organisation des élections nationales (14 000 €).

La ville a pu cependant profiter de la contraction générale des dépenses de personnel pour recruter en 2017 :

- un apprenti sur les fonctions d'agent technique polyvalent (+ 13 000 € nets par an)
- un agent d'entretien à temps non complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi (+ 4 000 € nets par an)
- une Atsem à temps non-complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi (+ 11 500 € nets par an)

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

Ce poste de dépenses a également reculé en 2017 avec l'ajustement à la baisse de la cotisation versée au centre communal d'action sociale compte tenu de son résultat de clôture prévisionnel et la modulation plus importante des subventions versées aux associations déterminées désormais à partir de leur bilan financier, de leur niveau de trésorerie, de la fréquentation par les Ascéens et du développement de projets.

4. Les charges financières

Les charges financières regroupent les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Si ce poste de dépenses continue de se contracter (- 22 % en volume en 2017), en raison de remboursements anticipés d'emprunts (2 emprunts en 2017) et de l'extinction naturelle de dettes anciennes (1 emprunt en 2017), le recul de ce chapitre résulte également du décalage sur 2018 d'une opération de comptabilisation d'intérêts courus non échus.

Sans ce report d'exécution, le chapitre des charges auraient reculé de 10 % en 2017.

5. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent principalement les opérations de régularisation comptable et certaines subventions à caractère exceptionnel.

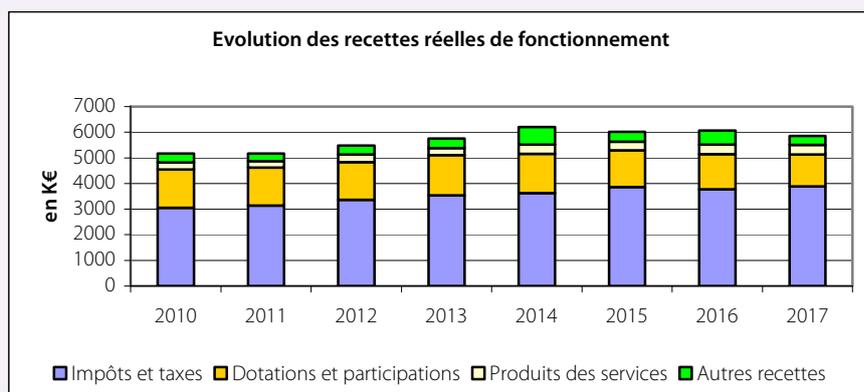
Ce chapitre a principalement été marqué en 2017 par l'annulation, suivi d'une réémission au chapitre des impôts et taxes, d'un titre de recettes de taxe locale sur la publicité extérieure pour 3 100 € environ.

Enfin, bien que figurant dans un chapitre dédié, il convient de noter qu'une provision complémentaire de 14 940,16 € a été constituée en 2017 pour prendre en charge, sur les exercices à venir, une fraction supplémentaire de restes à recouvrer comptables pouvant faire l'objet d'admissions en non-valeur.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Avec une réalisation de 5 848 122,11 € en 2017, contre 6 069 268,46 € en 2016, le volume des recettes réelles de fonctionnement s'est contracté de près de 3,6 % sur l'exercice étudié.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement depuis 2010.



1. Les dotations et participations

Le compte administratif 2017 fait état d'un nouveau recul de ce chapitre qui recense l'ensemble des aides et subventions versées par l'Etat et les autres partenaires locaux (collectivités, intercommunalité) et nationaux (Caf).

Ce poste de recettes évolue ainsi à la baisse en raison essentiellement du ponctionnement de la dotation globale de fonctionnement, sous la forme d'une contribution au redressement des finances publiques pour 55 877 € et de l'application d'un mécanisme d'écrêtement pour 40 019 €.

La diminution de ce poste de recettes a pu être partiellement amortie avec la participation de l'Etat à la perte de produits de contributions directes liée au rétablissement d'exonération de taxes d'habitation (+ 53 355 €).

Par ailleurs, dans le prolongement de l'exercice précédent, la ville d'Essey-lès-Nancy continue de perdre progressivement son éligibilité au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle considérant ses potentiels fiscaux et financiers plus favorables que ceux des collectivités de même strate.

Enfin, le recul significatif de ce chapitre de recettes (près de 9 %) s'explique par le non-renouvellement en 2017 de la participation exceptionnelle de l'Etat à l'accueil de migrants (70 000 € perçus en 2016).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

2. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, a fortement progressé en 2017, avec notamment la suppression progressive d'abattements de taxe d'habitation et de taxe foncière pour certains contribuables à revenus modestes (personnes isolées).

Les bases de contributions directes ont ainsi évolué de + 1,37 % pour les bases de taxe foncière et + 2,99 % pour les bases de taxe d'habitation (hors revalorisation de 0,4 % de la loi de finances), tirées également à la hausse par l'installation de nouveaux habitants et la poursuite des campagnes de mise à jour des valeurs locatives cadastrales sur le territoire.

Parallèlement, l'année 2017 a été marquée par la progression d'environ 12.300 € de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de 21.380 € des produits de taxe locale sur la publicité extérieure, suite à l'ouverture de nouveaux commerces et la progression des tarifs de 5 €/m² pour les superficies supérieures à 50 m².

3. Les produits des services et du domaine

Composé des redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal, ce poste de recettes continue d'évoluer favorablement sous le coup notamment de la réforme de la tarification des services périscolaires.

4. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre, constitué des recettes issues de la location du patrimoine immobilier de la collectivité (appartements, salles) et du remboursement par les usagers des charges de fonctionnement liées aux locations (eau, ordures ménagères...), a progressé en 2017 de près de 4 %.

Cette évolution s'explique par la remise en location du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (+ 13 400 € environ par an).

5. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service et, le cas échéant, les remboursements par l'État des traitements des agents employés sous contrats aidés.

Ce chapitre comptabilise 95 739 € de recettes à un niveau inférieur aux prévisions en raison principalement de l'extinction progressive des dispositifs de contrats aidés centrés dorénavant essentiellement sur les collectivités d'outre-mer et les communes rurales.

6. Les produits exceptionnels

Le chapitre des produits exceptionnels, composé notamment des débits et pénalités, est particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Il a été caractérisé, en 2017, par :

- la perception d'indemnités dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme (14 688 €, hors contrepassation du produit rattaché sur l'exercice antérieur)
- le remboursement de sinistres (9 000 €)
- la régularisation de traitement d'un agent en maladie (3 250 €)
- la perception d'un don de 2 000 € pour l'organisation de la 21^{ème} édition du festival Essey Chantant.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

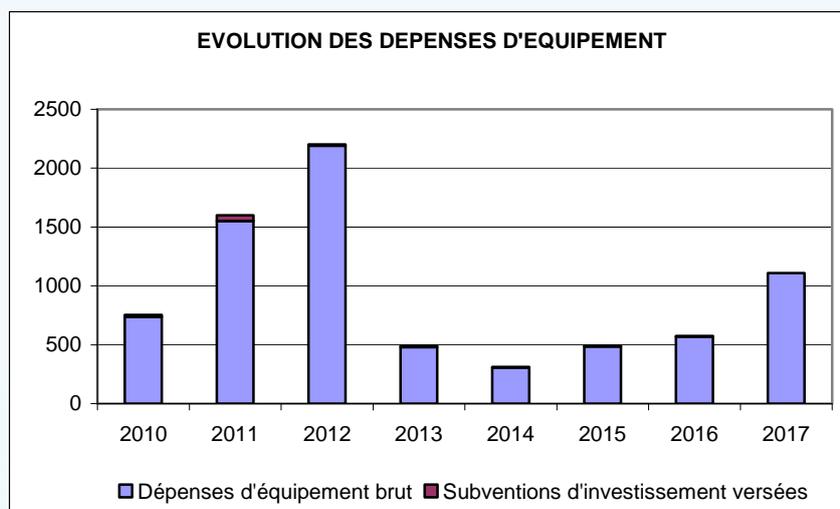
L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

III. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2017 à 1 491 107,20 €, hors restes à réaliser.



1. Les dépenses d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, l'exercice 2017 a été marqué par :

1) pour les opérations d'équipement

- le règlement d'une fraction de l'opération d'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber pour 30 873 € ;
- le règlement d'une fraction de l'opération de réhabilitation de l'église Saint-Georges pour 179 968 € ;
- le règlement d'une fraction de l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Prévert pour 451 095 € ;

2) en matière d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

- l'acquisition d'un véhicule électrique avec plateau pour les services techniques : 18 696 €
- l'installation d'une caméra de vidéosurveillance rue Monne : 14 981 €
- l'équipement de l'Hôtel de Ville et de la Maison des Associations en wifi : 7 500 €

3) en matière d'entretien et d'acquisition du patrimoine

- la réfection de l'allée centrale, de l'éclairage du parc Maringer, des clôtures et jeux : 85 000 €
- l'aménagement du parking de l'esplanade du Haut Château : 55 000 €
- l'aménagement de jardins solidaires : 28 200 €
- la pose de bardage composite sur le bâtiment de l'école maternelle Galilée : 25 352 €
- la pose de panneaux acoustiques dans la cantine scolaire : 15 160 €
- la réfection du platelage de la Maison des Associations : 10 900 €
- la remise en état de l'orgue de l'église Saint-Georges : 5 614 €

2. Les dépenses financières

Les dépenses financières, constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette, ont fortement reculé en 2017.

Cette évolution s'explique principalement par les remboursements anticipés exceptionnels de cinq emprunts en 2016. Toutefois, l'année 2017 a également été caractérisée par l'apurement de deux emprunts à hauteur de 104 000 €.

L'annuité de la dette s'élève donc désormais à environ 418.000 € contre 760.000 € pour l'exercice 2012.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B. Les recettes réelles d'investissement

1. Les subventions d'investissement

Ce chapitre totalise, en 2017, 117 907,31 € de recettes, hors restes à réaliser. Comme les années précédentes, les prévisions restent supérieures aux réalisations en raison des mécanismes financiers conduisant à l'inscription au budget des recettes dans leur intégralité et non pour leurs fractions propres à chaque exercice. Ainsi, les fractions de subventions non perçues sont généralement reportées, sur l'exercice suivant, sous forme de restes à réaliser.

La collectivité a ainsi reçu, pour l'année 2017, les subventions :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'installation d'une rampe d'accès à l'Hôtel de Ville : 5 638 €
- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la réhabilitation de l'école maternelle Prévert : 44 530 €
- du département de Meurthe-et-Moselle, de la réserve parlementaire et du mécénat populaire pour la réhabilitation de l'église Saint-Georges : 55 739,31 €
- de l'Etat pour la dotation en classes numériques des écoles : 12 000 €

2. Les dotations d'investissement

Ce chapitre de recettes comprend l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, lorsqu'il est affecté à la couverture du besoin de financement de l'exercice suivant, et les attributions du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements réalisés les exercices précédents.

Considérant les dépenses d'équipement réalisées en 2016, l'attribution du FCTVA s'est élevée à 121 248,12 € en 2017.

3. Les emprunts

Il convient, enfin, de relever que les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 ont pu être couvertes par les ressources propres de la collectivité (épargne principalement), sans aucun recours à l'emprunt.